



Les cahiers de Droit et Procédure

**REUNION
DU 20 NOVEMBRE 2008**

**L'ARBITRAGE FACE AUX EVOLUTIONS
CONTEMPORAINES**

L'ARBITRAGE FACE AUX EVOLUTIONS CONTEMPORAINES

Introduction

Vincent DRAGO P 1
Président de DROIT & PROCEDURE
Avocat à la Cour d'Appel de PARIS

Vanessa EL KHOURY P 3
Présidente de l'ASSOCIATION DES JURISTES EN ARBITRAGE
Avocat à la Cour d'Appel de PARIS

Arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits : P 5
Rivalité ou complémentarité ?

Antoine ADELINÉ
Avocat à la Cour d'Appel de PARIS

Arbitrage Ad Hoc et justice étatique : P 13
L'arbitrage « Roulette Russe »

Frédéric JONGLEZ DE LIGNE
Avocat à la Cour d'Appel de PARIS

La préparation des témoins en arbitrage international P 19

Xavier NORMAND-BODARD
Avocat à la Cour d'Appel de PARIS - AMCO

Les femmes dans le monde de l'arbitrage P 23

Mirèze PHILIPPE
Co-Présidente de l'Association ArbitralWomen

LES FEMMES DANS LE MONDE DE L'ARBITRAGE

Mirèze PHILIPPE

CO-PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION ARBITRALWOMEN

Le sujet des femmes dans le monde de l'arbitrage est un sujet qui peut paraître singulier, mais qui fût et est toujours le centre des débats ces dernières années. Des conférences ont été organisées aux Etats Unis et ailleurs autour du thème « the Gender Line » et « the Color Line », qui peut être interprété de différentes manières, mais que j'ai traduit en « frontière » entre le genre masculin et féminin et la frontière relative à la couleur de peau et les minorités.

Des études ont été réalisées et mises régulièrement à jour en Angleterre sur le pourcentage de femmes et le pourcentage des minorités dans les cabinets d'avocats anglais et américains. Une étude réalisée cet été par « the Working mother » et « Flex time lawyers » (*"Billable Hours or Home for Dinner ? Firms face Gender Challenges as Nearly Half of New Attorneys are Women"*, *Working Mother and Flex-Time Lawyers recognize 2008 Best Law Firms for Women*, August 12, 2008) a permis de mettre à jour une liste des meilleurs cabinets d'avocats pour les femmes, c'est-à-dire des cabinets qui permettent aux avocates de faire carrière sans sacrifier leur vie de famille. Quelques articles ont été publiés au sujet de la place de la femme dans le monde juridique, et un livre très intéressant est paru il y a 2 ans sur les premières femmes avocates dans le monde anglo-saxon par Mary Jane Mossman, qui raconte le combat mené par les femmes pour avoir leur place dans le monde du droit qui était réservé aux hommes (*"The first women lawyers : a comparative study of gender, law and the legal professions"*, Mary Jane Mossman, 2006, Australia at <http://www.austlii.edu.au/au/journals/SydLRev/2007/29.html>). Plusieurs associations à travers le monde regroupent des femmes, des associations pour les femmes d'affaires, des associations de femmes dans le monde professionnel à l'exemple de "ArbitralWomen", "Women in law" or "British women lawyers". Les réseaux sont très importants comme le rapporte David Samuels qui a interviewé quelques praticiennes (*David Samuels "Onwards and upwards. The women of arbitration"*, *Global Arbitration Review, Volume 2, Issue 4, 2007*).

En conséquence, le sujet de la femme dans le monde juridique et dans le monde de l'arbitrage est d'actualité.

QUELLE EST LA PLACE D'ARBITRALWOMEN ET QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

Au congrès ICCA (the International council for commercial arbitration) qui s'est tenu en 1992 à Bahrain, seules 4 à 5 femmes étaient présentes parmi les 250 participants. L'idée de trouver où étaient les femmes dans le monde de l'arbitrage est alors née dans l'esprit de Louise Barrington, l'initiatrice et fondatrice d'ArbitralWomen. Une première réunion en 1993 a regroupé 60 femmes. ArbitralWomen a commencé à exister dès lors d'une manière informelle. C'était le début d'une histoire qui allait continuer et connaître un succès. Ce premier rassemblement n'avait pas été bien accueilli dans le monde de l'arbitrage et je me souviens que les critiques allaient bon train. Les choses ont bien changé depuis, nous sommes connues et reconnues.

En 2000 nous avons créé un groupe électronique pour pouvoir rester en contact, tenant compte que le groupe grandissait et que le réseau s'étendait de plus en plus au monde entier. En 2005 nous avons fondé notre association ArbitralWomen et créé notre site internet. J'ai l'honneur de co-présider cette association avec Louise Barrington qui fait des efforts inlassables pour la place de la femme dans le monde de l'arbitrage aux côtés des hommes. Aujourd'hui nous sommes plus de 300 membres inscrits répartis sur 40 pays et environ 200 membres non inscrits mais qui restent en contact avec nous à travers notre groupe sur Yahoo ou qui participent à certaines de nos réunions.

En 2006, au congrès ICCA qui s'est tenu à Montréal, la présence de la femme avait bien évolué. Nous figurions sur le site web du congrès et nous avons été invitées à présenter notre association au congrès. Le nombre de femmes qui participaient à ce congrès n'avait plus rien à voir avec le nombre de femmes en 1993. Sur 600 participants, un sixième étaient des femmes, ce qui fût également le cas au congrès ICCA de juin 2008 à Dublin qui a rassemblé 750 participants. La situation a bien évolué en 15 ans. ArbitralWomen figurait également sur le site de l'ICCA 2008 et nous avons tenu à Dublin notre première journée d'événements ouverts aux personnes non membres. Une table ronde de discussions a rassemblé plusieurs femmes autour de sujets d'actualité, y compris le sujet de la femme dans le monde de l'arbitrage, et au dîner que nous avons organisé rassemblant plusieurs personnalités, hommes et femmes du monde de l'arbitrage, nous avons eu l'honneur d'entendre Madame le Juge Finlay nous parler de la médiation devant les tribunaux irlandais.

Le but de l'association ArbitralWomen est de servir de réseau, pour mettre en contact des femmes dans le monde de l'arbitrage et de la médiation, échanger des idées et des informations sur les événements et les actualités d'intérêts pour notre pratique au quotidien, nous aider à trouver des personnes, hommes ou femmes, qui remplissent un profil recherché dans un cas donné, en qualité d'arbitre, de médiateur, d'expert ou d'orateur, organiser des conférences et des séminaires de formation, et également rappeler à la communauté de l'arbitrage qu'il existe des femmes compétentes auxquelles on peut faire appel en qualité d'arbitre ou d'orateur.

Nous organisons des dîners partout dans le monde pour nous rencontrer. ArbitralWomen a un programme de « Mentor » pour guider et conseiller certaines de nos membres qui sont jeunes dans la profession. Nous sponsorisons des groupes d'étudiants qui participent aux concours annuels sur l'arbitrage, le « Vis Moot » qui se tient à Vienne depuis 1993, la même année de la fondation de notre groupe, et depuis 4 ans également à Hong Kong grâce à Louise Barrington. Nous aidons plutôt les groupes venant de pays en voie de développement étant donné que tous les frais sont à leur charge. La plupart d'entre nous participons à ces « Vis Moot » en qualité d'arbitres pendant les audiences ou pour corriger les mémoires soumis par les étudiants.

Nos objectifs sont donc de mettre en contact, informer, former.

QUELLE EST LA PLACE, SELON MON OPINION, DES FEMMES DANS LE MONDE DE L'ARBITRAGE ?

En 25 ans d'expérience dans le monde de l'arbitrage, j'ai vu une évolution considérable et je constate que la place de la femme dans le monde du droit en général et dans le monde de l'arbitrage a pris de plus en plus de l'importance. Il y a une vingtaine d'années, je voyais assez rarement des femmes représenter des parties dans les procédures d'arbitrage ou occuper la fonction d'arbitre.

Aujourd'hui, je peux dire que le nombre de femmes est très important, sans pouvoir donner des chiffres, mais j'estime que dans une procédure sur cinq, une ou plusieurs femmes participent à la procédure en qualité d'avocat, d'arbitre, de secrétaire administratif du tribunal arbitral ou de para-legal. De même, le monde de la médiation était plus masculin et aujourd'hui il s'étend également aux femmes. Je fais le même constat concernant les étudiants et les stagiaires dans l'arbitrage où plus de la moitié sont des femmes. Quant aux experts, je n'ai pas pu remarquer la même évolution. La présence des femmes s'étend également aux conférenciers. Il y a une dizaine d'années, il était plus rare de voir des femmes invitées à parler dans des conférences, alors qu'aujourd'hui les tribunes où les femmes sont absentes sont plus rares et ne sont pas toujours bien vues.

Dans la plupart des cabinets pratiquant l'arbitrage international, les femmes constituent la moitié des associés, mais rarement des partenaires. Certains cabinets mettent un point d'honneur à aider et promouvoir des femmes, à l'exemple de White & Case. Un praticien connu dans le monde de l'arbitrage, m'a dit qu'il était très content d'avoir plusieurs femmes dans l'équipe d'arbitrage, parce qu'elles sont compétentes, sérieuses et travailleuses.

Certes, tous les pays ne bénéficient pas de l'ouverture que certains pays connaissent et il y a encore beaucoup à faire sur certains plans, mais nous sommes dans un monde différent comparativement aux années 70, 80 ou 90. L'évolution peut paraître lente pour certains, mais le monde ne s'est pas fait en un jour, et la tendance de cantonner l'homme et non la femme au monde professionnel date de plusieurs millénaires, et requiert de ce fait plus de temps pour changer les mentalités. Des efforts doivent encore être entrepris pour donner à la femme sa place. Ceci doit se faire tranquillement et naturellement. La raison pour laquelle les femmes n'étaient pas présentes dans la communauté de l'arbitrage et du droit, alors qu'elles le sont actuellement, est simplement un phénomène du temps. Les femmes étudient, travaillent et participent à la construction et à l'évolution de ce monde, donc se trouvent également présentes dans le monde de l'arbitrage.

Aux questions qui me sont souvent posées au sujet de l'acceptation de la femme en qualité d'arbitre ou de conférencière, je réponds que c'est la qualité professionnelle, la compétence et l'expérience de la femme qui déterminent sa nomination en qualité d'arbitre ou son invitation à prendre la parole dans des conférences. Les femmes sont sorties de l'ombre et je pense qu'aujourd'hui, de plus en plus, la détermination du choix ne porte pas vraiment sur le genre, mais sur la réputation de l'arbitre, de l'avocat, du conférencier, que ce soit pour un homme ou pour une femme, même si le réflexe de faire appel à des femmes n'est pas immédiat et qu'il faut parfois rappeler l'existence des femmes.

Je reconnais cependant qu'en tant que femmes, nous sommes obligées de faire doublement plus d'efforts, parce que les hommes ne nous accepteraient pas aussi facilement dans ce monde qui jusque là était réservé aux hommes. Cette différence entre hommes et femmes, qui malgré l'évolution reste encore visible, ne nous laisse pas droit à l'erreur. On se souvient plus longtemps des erreurs commises par des femmes que celles faites par des hommes, selon une étude réalisée il y a 2 ans par le « Women's Bar Association of Washington » sur le maintien et l'avancement des femmes dans la vie professionnelle (*"The Experts Present the Research", Initiative on Advancement and Retention of Women, Women's Bar Association of the District of Columbia, January 6, 2006*). On dit de l'avocat qu'il a de l'assurance et de l'avocate qu'elle est agressive. De même, lorsqu'un homme réussit on dit qu'il est capable et lorsqu'une femme réussit on dit qu'elle a eu de la chance. Il reste donc une certaine discrimination, mais la situation change progressivement. La pression sur les femmes existe, c'est un phénomène de la société. On exige de la femme d'être compétente dans le monde professionnel, d'être présente et efficace dans sa famille, on lui demande donc de fournir des efforts sur tous les plans. Dans l'étude réalisée par le Women's Bar Association, des conseils sont donnés aux cabinets d'avocats qui souhaitent retenir les femmes associées et partenaires au sein de leurs cabinets.

Même si le monde est plus exigeant par rapport aux femmes, le monde a changé et accepte beaucoup plus facilement qu'auparavant les femmes dans toutes les fonctions. Nous avons vu ce phénomène également dans les pays en voie de développement, à l'exemple du Pakistan où Menazir Bhuto était ministre et avocate.

QUELLE EST LA PLACE DES FEMMES DANS L'ARBITRAGE SELON L'OPINION D'AUTRES PRATICIENS ?

Selon, Noemi Gal-Or qui a récemment publié un article dans le Transnational Dispute Management Database (*Noemi Gal-Or "The Under-Representation of Women and Women's Perspectives in International Dispute Resolution Processes", TDM, Vol. 5, No. 4, July 2008 at <http://www.transnational-dispute-management.com>, or International Law Bulletin, June 2008 at <http://www.cba.org/CBA/newsletters/intl-2008-2/news.aspx>*), il y a encore une disparité importante dans la nomination de femmes à des postes importants, et le recrutement de femmes. J'ai relevé cependant un commentaire intéressant dans son article, où elle rapporte que du point de vue des parties, le résultat d'une procédure de règlement de litiges est plus juste « fair », socialement et culturellement parlant, lorsqu'une ou des femmes figurent parmi les arbitres.

Dans un article de presse publié il y a 4 ans (*Michael Goldhaber "Madame Law Présidente. A woman who sits as president of a major arbitral tribunal is a rare creature. Why ?", American Lawyer, summer 2004*), Michael Goldhaber avait interviewé plusieurs femmes connues dans le monde de l'arbitrage, qui ont fait part de leur opinion au sujet de la sous représentation de femmes dans l'arbitrage, et j'ai retenu un commentaire qui m'a semblé logique. Lucy Reed, praticienne connue, a constaté en effet que nommer un arbitre dans des affaires de plusieurs millions de dollars était une responsabilité importante pour les avocats, que le choix porte sur un homme ou sur une femme, et qu'il faut trouver des arbitres avec une expérience confirmée pour arbitrer de tels litiges. Actuellement il existe moins de femmes remplissant ce critère que d'hommes, mais une représentation plus égale entre hommes et femmes viendrait avec le temps.

Enfin, un constat que plusieurs d'entre nous avons fait, est qu'il est plus facile de se faire accepter lorsqu'on a dépassé l'âge de 40 ans, et que la plupart des praticiens dans l'arbitrage ont dû monter les marches de l'échelle une à une, que ce soit les hommes ou les femmes.

Ma conclusion est comme mon introduction, positive à l'égard du changement visible du rôle des femmes dans le monde du droit et dans le monde de l'arbitrage. Il faut donner du temps au temps !

